

Namur, le 28 octobre 2011.

## Communiqué de presse d'Initiative Citoyenne

### **Gardasil : les aveux accablants de Sanofi Pasteur confirment le caractère expérimental du vaccin.**

Les récents aveux accablants du Dr Yann Leocmach, directeur médical de Sanofi France, parus dans le Point<sup>1</sup>, au sujet du Gardasil, suffisent à démontrer que nous avons raisons depuis le début, lorsque nous évoquions le **caractère expérimental** de ces vaccins prétendument « contre le cancer du col de l'utérus ».

Dans le journal, Le Point, en effet, on pouvait lire ceci :

« Du côté de Sanofi Pasteur MSD, on convient que cette efficacité "globale" sur les cancers "n'a pas été formellement démontrée". Mais le Dr Yann Leocmach, directeur médical France du laboratoire, souligne qu'"aucune étude ne permettrait de savoir si le nombre de cancers diminuerait". »

Ou encore ceci :

« **Tout laisse penser que le Gardasil va marcher.** On ne va tout de même pas attendre qu'une génération d'Américaines vaccinées apporte la preuve que le nombre de cancers diminue pour l'homologuer en France ? » (Dr Yann Leocmach, de Sanofi Pasteur MSD)

Si l'on s'en réfère à la définition du dictionnaire du mot « expérimental », ces aveux de Sanofi ont une portée juridique potentiellement énorme...

Expérimental : qui relève de l'expérimentation.

Expérimentation : mise à l'épreuve de quelque chose, essai tenté sur quelque chose **pour en vérifier les propriétés.**

Faire de l'expérimentation n'est pas illégal en soi mais ce qui l'est, c'est que **les jeunes filles vaccinées n'ont pas été averties de ce caractère expérimental avéré et que dès lors, elles n'ont pas pu expressément et librement y consentir.** Or tout le monde sait que ce qui est expérimental peut s'avérer potentiellement *encore plus dangereux* qu'un produit préalablement bien évalué.

C'est visiblement ce qui se vérifie puisque selon cet article du Point :

« L'Afssaps établit un taux d'effets indésirables graves de **8,1 cas pour 100 000** vaccinations (avec Gardasil) » or « selon l'Institut national du cancer (Inca), le taux d'incidence du cancer du col de l'utérus est de **6,4 pour 100 000** femmes (chiffres 2010). »

On a donc **deux vaccins expérimentaux** (Gardasil ET Cervarix dont le « profil d'effets secondaires est similaire »<sup>2</sup>) qui continuent d'être *officiellement recommandés* et remboursés par la collectivité, comme si de rien n'était ! Initiative Citoyenne réitère donc, très logiquement, son appel au déremboursement immédiat de ces vaccins ainsi que la réimpression immédiate du dépliant Provac qui n'a pas dûment mentionné le caractère expérimental de cette vaccination avec les suites judiciaires que cela pourrait impliquer.

<sup>1</sup> [http://www.lepoint.fr/sante/cancer-du-col-de-l-uterus-polemique-autour-d-un-vaccin-24-10-2011-1388293\\_40.php?xtor=EPR-6-\[Newsletter-Quotidienne\]-20111025](http://www.lepoint.fr/sante/cancer-du-col-de-l-uterus-polemique-autour-d-un-vaccin-24-10-2011-1388293_40.php?xtor=EPR-6-[Newsletter-Quotidienne]-20111025)

<sup>2</sup> [http://www.inami.fgov.be/drug/all/drugs/reglementation/decisions\\_report/report\\_crm\\_cgt/pdf/CERVARIX/CE\\_RVARIXJ120.pdf](http://www.inami.fgov.be/drug/all/drugs/reglementation/decisions_report/report_crm_cgt/pdf/CERVARIX/CE_RVARIXJ120.pdf) (cfr p.5/6)

Pour Initiative Citoyenne,

Marie-Rose Cavalier, Muriel Desclée, Sophie Meulemans

[initiative.citoyenne@live.be](mailto:initiative.citoyenne@live.be)